Nations Unies
ASSEMBLEE GENERALE
NEUVIEME SESSION
Documents officiels

489e
SEANCE PLENIERE
Mardi 5 octobre 1954, à 10 h. 30
New-York

SOMMAIRE

Page

Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (*suite*) 195
Discours de M. David (Tchécoslovaquie), de M. Shukairi (Syrie) et de M. Popovic (Yougoslavie)

Président: **M. Eelco N. VAN KLEFFENS (Pays-Bas).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

DISCOURS DE M. DAVID (TCHÉCOSLOVAQUIE), DE M. SHUKAIRI (SYRIE) ET DE M. POPOVIC (YOUGOSLAVIE)

1. M. DAVID (Tchécoslovaquie) (*traduit du russe*): Je saisis cette occasion pour saluer la neuvième session de l'Assemblée générale et pour lui souhaiter plein succès dans ses travaux importants et lourds de responsabilités. A cette neuvième session, l'Assemblée générale est saisie de graves problèmes. Les peuples du monde attendent à juste titre de l'Assemblée générale qu'elle déploie plus d'efforts que jamais pour résoudre ces problèmes et consolider ainsi la paix et la sécurité internationales.

2. L'évolution de la situation internationale après la fin de la guerre de Corée a montré que les conditions d'une nouvelle réduction de la tension internationale sont désormais données. Je n'en veux pour preuve que la Conférence de Berlin qui a vu renaître, après une interruption de cinq ans, la collaboration des grandes puissances. La convocation même de cette conférence et le rétablissement de relations directes entre les ministres des affaires étrangères de quatre grandes puissances ont été favorablement accueillis par l'opinion publique de tous les pays. La Conférence de Berlin a permis aux gouvernements de préciser leurs vues sur plusieurs questions internationales de la plus haute importance; elle a abouti, notamment, à la décision de convoquer à Genève une conférence des cinq grandes puissances avec la participation d'autres pays. La Conférence de Genève, malgré l'opposition des milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, est parvenue à mettre fin à la guerre d'Indochine qui durait depuis huit ans et à rétablir la paix dans ce pays. Ainsi s'éteignait le deuxième foyer de guerre en Extrême-Orient, pour le plus grand profit de la paix.

3. L'expérience acquise au cours des Conférences de Berlin et de Genève témoigne de l'utilité des négociations internationales; elle prouve que l'on peut, par voie de négociations, régler les autres questions internationales en suspens qui sont à l'origine de la tension internationale et qui enveniment les relations entre les peuples. Il s'agit avant tout d'écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale, de procéder à une réduction substantielle des armements, d'interdire les armes de destruction massive, de supprimer les bases militaires établies en territoire étranger, de mettre un terme à la propagande de guerre et d'en finir avec la politique qui tend à former des blocs militaires d'agression.

4. A la Conférence de Genève, les Gouvernements de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée ont pris de nobles initiatives et ont déployé de grands efforts afin d'obtenir un règlement pacifique de la question de Corée. Cependant, malgré ces efforts, l'accord n'a pu se faire sur cette question en raison de l'opposition des milieux dirigeants des Etats-Unis qui sont obstinément hostiles au rétablissement de la paix en Corée. Mais les peuples du monde réclament avec une insistance croissante que la Corée soit unifiée le plus rapidement possible par des moyens pacifiques, conformément au principe du respect des droits nationaux du peuple coréen.

5. Prétendre, comme l'a fait M. Lloyd dans son discours, que la question de Corée n'est pas urgente, c'est aller à l'encontre des intérêts vitaux du peuple coréen qui a tant souffert de cette guerre inique, et c'est empêcher la consolidation de la paix en Asie.

6. Les milieux dirigeants des Etats-Unis méconnaissent les droits et les aspirations légitimes des peuples asiatiques à la liberté et à l'indépendance. Ces peuples se sont engagés dans la voie du libre développement et toute tentative pour les arrêter dans cette voie est vouée à l'échec. Les peuples asiatiques apparaissent de plus en plus comme des facteurs importants dans la vie internationale; ils entendent régler eux-mêmes leurs destinées et ne veulent plus être victimes de l'oppression et de l'exploitation étrangères. Ce grand mouvement de renaissance des peuples de l'Asie est l'un des phénomènes dominants de notre époque.

7. Pas plus que les peuples chinois et coréen, les autres peuples asiatiques qui aiment la liberté ne toléreront que quiconque intervienne dans leurs affaires intérieures et leur dicte sa volonté. Il y a là, dans la situation internationale actuelle, un facteur concret que doivent reconnaître ceux-là mêmes qui voudraient barrer la route aux peuples asiatiques avides d'indépendance et de souveraineté.

8. Les changements historiques survenus en Asie ont une importance énorme. La proclamation de la République populaire de Chine et la lutte héroïque des peuples coréen et vietnamien pour l'indépendance nationale et la libération montrent, d'une façon convaincante, que les peuples asiatiques entendent défendre leurs intérêts vitaux et que leur volonté est inébranlable et invincible. Ne pas voir cela, c'est fermer les yeux à l'évidence.

9. Les événements de ces dernières années montrent quel rôle important revient, dans l'arène internationale, à la République populaire de Chine, cette grande puissance asiatique dont la politique pacifique s'est acquis la chaude sympathie de millions d'hommes dans le monde entier. La République populaire de Chine, qui

a participé, aux côtés des autres grandes puissances, à la Conférence de Genève, a beaucoup contribué aux résultats de cette conférence par ses propositions constructives. Ainsi, la République populaire de Chine a pris sa place parmi les grandes puissances et la nécessité de rétablir cet Etat dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies n'en est devenue que plus impérieuse.

10. On ne peut donc que regretter le vote fâcheux qui a eu lieu à l'Assemblée générale, le jour de l'ouverture de la présente session. Ce vote a, en fait, refusé de nouveau à la République populaire de Chine la place qui lui revient de droit au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il faut que l'Organisation accepte la réalité et qu'elle corrige, dans son propre intérêt, l'anomalie actuelle qui fait que le peuple chinois, avec ses 600 millions d'hommes, n'est pas représenté en son sein.

11. L'heureuse évolution vers une nouvelle réduction de la tension internationale, que l'on a constatée en 1953 et surtout en 1954, se heurte cependant à la résistance des milieux réactionnaires internationaux, notamment aux Etats-Unis, lesquels cherchent à ruiner les succès des forces de la paix, tout en poursuivant et en renforçant leur politique hostile à la paix. Au début de cette année, les principaux représentants des milieux dirigeants des Etats-Unis ont annoncé, dans le cadre de leur fameuse "politique de force", un nouveau programme à long terme appelé *"new look"* (nouvelle orientation), lequel intensifie encore les préparatifs militaires et multiplie les menaces.

12. C'est là un fait très alarmant qui ne cesse de dresser des obstacles au règlement pacifique des problèmes internationaux et risque de compromettre toute mesure permettant d'espérer un règlement pacifique des questions non encore résolues. La continuation de la guerre froide, la propagande de guerre, l'appel à la haine entre les peuples, la création de blocs agressifs dans les diverses parties du monde, la construction de bases militaires sur le territoire des autres Etats et la stratégie fondée sur l'emploi d'engins de destruction massive, tels que l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène, présentent le plus grave danger pour la paix mondiale.

13. Cette "nouvelle orientation" de la politique des milieux dirigeants des Etats-Unis ne peut être considérée que comme un effort tendant à provoquer de nouveaux conflits armés, c'est-à-dire une nouvelle guerre, en transformant des conflits locaux en un conflit mondial dans lequel ils procéderaient à ce qu'ils appellent des "représailles massives" par "les moyens de leur choix". M. Dulles, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, a indiqué lui-même en quoi consistait cette "nouvelle orientation" de la politique étrangère des Etats-Unis dans son discours du 12 janvier 1954. Selon cette conception, c'est aux Etats-Unis qu'il appartient de décider du moment, de l'endroit et de l'ampleur de ces "représailles massives" que préconisent ouvertement les dirigeants militaires et politiques américains.

14. Il ne fait aucun doute que cette politique se propose avant tout de déclencher une guerre préventive. Aucun doute n'est permis sur la signification de l'expression "les moyens de leur choix"; ces moyens comprennent les armes de destruction massive, et l'arme atomique, l'arme à l'hydrogène et les autres engins de ce genre qui jouent incontestablement, en l'occurrence, leur rôle habituel de principal instrument de menace et de principale force d'agression.

15. Les prétendus nouveaux plans militaires des milieux dirigeants des Etats-Unis qui découlent — pour reprendre les termes qu'a utilisés M. Baldwin, expert militaire du *New York Times*, dans un article du 15 janvier 1954 — de la "stratégie de base des Etats-Unis", font une part croissante à l'idée d'une guerre atomique mondiale. En même temps, ces milieux lancent des appels à la guerre préventive et à la guerre atomique. Il ressort en outre de cette thèse de la "nouvelle orientation" de la politique américaine que les milieux agressifs des Etats-Unis n'envisagent nullement une interdiction des armes de destruction massive; au contraire, tous leurs plans militaires sont fondés sur l'emploi le plus large de ces armes.

16. Interrogé sur la possibilité d'interdire l'arme atomique, le général américain Gruenther, Commandant en chef des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, a déclaré, ainsi que le relate le *New York Herald Tribune* du 12 janvier 1954, que, selon lui, il n'y avait pas d'analogie entre la guerre des gaz et la guerre atomique et que l'arme atomique serait certainement employée dans la prochaine guerre. L'amiral Radford, Chef du Comité des états-majors des Etats-Unis d'Amérique, a déclaré, le 5 mars 1954, que l'arme atomique est, en fait, devenue une arme classique dans les forces armées des Etats-Unis et il a ajouté que cette arme doit être employée tout simplement comme un nouveau genre d'explosif.

17. Ainsi, les nouveaux plans militaires du Pentagone envisagent principalement l'emploi de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive. Ce fait montre que les milieux réactionnaires des Etats-Unis poursuivent leur politique foncièrement hostile aux intérêts essentiels de l'humanité pacifique; il prouve une fois de plus que cette politique est contraire aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies et constitue, en même temps, un grave danger pour la paix internationale.

18. M. Dulles, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a défini, au cours de la discussion générale [*475ème séance, par. 120*], "la paix internationale comme un but parfaitement accessible". Nous sommes convaincus qu'il est possible et nécessaire d'atteindre cet objectif. Toutefois, la "nouvelle orientation" de la politique de force américaine, que M. Dulles a exposée lui-même au début de cette année, ne contribue nullement à la paix internationale et tend même à rendre cette paix impossible. La conséquence immédiate de cette politique, c'est que les Etats-Unis continuent de s'armer et militarisent de plus en plus leur économie, et qu'ils obligent les pays de l'Europe occidentale à faire de même.

19. Le réarmement procure des profits fabuleux aux monopoles qui fabriquent les armements, tout en abaissant systématiquement le niveau de vie d'une grande partie de la population des pays intéressés. Dans le domaine des relations internationales, cette politique augmente la tension et accroît la menace d'une nouvelle guerre mondiale. Le monde entier connaît aujourd'hui les conséquences de cette politique funeste; c'est pourquoi les peuples pacifiques la rejettent catégoriquement et préconisent la coexistence pacifique et le règlement pacifique des questions internationales en suspens.

20. Les difficultés économiques dues à la course aux armements, le fait que les Etats-Unis n'ont plus le monopole de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène et ne peuvent donc plus poursuivre une politique d'intimidation, l'échec des efforts déployés pour compromettre

le développement économique de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et des pays de démocratie populaire, enfin l'intérêt croissant que les Etats capitalistes portent au développement de leurs relations économiques avec ces pays, tout cela montre clairement l'effondrement de la politique de force. Si cette politique a échoué, c'est parce qu'elle est contraire aux intérêts fondamentaux des peuples pacifiques et ne peut, par conséquent, compter sur leur appui.

21. La "nouvelle orientation" de la politique des milieux dirigeants des Etats-Unis et le rôle particulier que ces milieux assignent aux armes de destruction massive augmentent le danger immédiat d'une guerre où seraient employées bombes atomiques et bombes à l'hydrogène. C'est pourquoi il faut attacher la plus haute importance à la conclusion d'un accord sur l'interdiction sans réserve de l'emploi de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène. La nécessité d'interdire les armes de destruction massive est d'autant plus impérieuse que l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène deviennent toujours plus meurtrières et que leur emploi causerait des pertes énormes.

22. Les expériences du printemps dernier, au cours desquelles les Américains ont fait exploser des bombes à l'hydrogène dans le Pacifique, ont montré le caractère impitoyable de la politique atomique. En même temps, la réaction massive des peuples asiatiques et autres contre ces expériences atomiques des Etats-Unis a montré que ces peuples sont fermement résolus à ne pas tolérer une guerre atomique. Les peuples d'Asie et du Pacifique ont été justement irrités de voir que les atomistes américains avaient choisi, pour leurs expériences aux funestes conséquences, non leur propre territoire, mais un territoire que des milliers de kilomètres séparent des Etats-Unis d'Amérique, ce qui montre combien ils se soucient peu des intérêts et de la vie des populations de ces régions.

23. Dans un discours qu'il a prononcé le 2 avril 1954 au Parlement, le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, a déclaré [*DC/44*] :

> "Il semble que la mer libre ne soit plus libre désormais : ceux qui y naviguent pour y pratiquer la pêche ou dans d'autres desseins légitimes sont exposés aux risques, plus grands et inconnus, que leur font courir ces explosions. C'est pour nous un sujet de grande inquiétude de voir que l'Asie et ses populations semblent se trouver toujours plus près de ces événements et de ces expériences et de leurs effroyables conséquences, en acte et en puissance."

24. La réaction et l'indignation que ces expériences ont suscitées dans le monde entier devraient constituer un avertissement sérieux pour ceux qui essaient de répandre la terreur et de susciter une psychose de guerre. L'humanité espère et saura obtenir que cette grandiose invention de l'esprit humain soit utilisée non contre la civilisation, mais à son profit, qu'elle serve non à l'extermination massive des populations, mais à des fins pacifiques, au progrès dans tous les domaines et au bien-être universel.

25. L'opinion mondiale a appris avec satisfaction que, dans l'Union soviétique, l'énergie atomique est déjà appliquée pratiquement à des fins pacifiques. Ce fait en lui-même, comme M. Vychinsky, chef de la délégation de l'Union soviétique, l'a déclaré dans son intervention [*484ème séance*], a affermi la foi dans le magnifique avenir que promet l'énergie atomique au service des besoins pacifiques de l'humanité.

26. Les propositions que la délégation de l'Union soviétique a présentées à la neuvième session de l'Assemblée générale tracent la voie dans laquelle doit s'engager l'Organisation des Nations Unies pour obtenir un règlement satisfaisant qui allégerait le fardeau des armements et contribuerait en même temps à réduire la tension internationale. Les propositions soviétiques offrent une possibilité réelle de conclure un vaste accord international prévoyant une réduction substantielle des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, ainsi que l'établissement d'un contrôle international efficace destiné à assurer l'observation des obligations contractées.

27. La délégation tchécoslovaque est profondément convaincue que les propositions soviétiques constituent une excellente base de négociations et qu'elles permettront d'aboutir à cet accord général auquel aspire depuis si longtemps l'humanité tout entière. La délégation tchécoslovaque appuie sans réserve les propositions de la délégation soviétique et elle est convaincue que celles-ci peuvent être acceptées par tous ceux qui désirent vraiment la réduction des armements et l'interdiction des engins de destruction massive.

28. Quiconque observe les événements sans parti pris se rend compte qu'une "sécurité" fondée sur la politique de force et sur la formation de blocs militaires fermés ne peut manquer d'aboutir à la division du monde en camps hostiles, à la course aux armements et à l'accroissement de la tension internationale. Une telle conception de la "sécurité", qui a inspiré le projet de création d'une communauté européenne de défense — projet que l'Assemblée nationale française a repoussé sous la pression de l'opinion publique et qui s'est ainsi terminé par un échec retentissant — et à laquelle répond aussi la constitution d'un bloc militaire à Manille, ne contribue pas à la paix, mais vise de tout autres buts.

29. Le groupement militaire formé à Manille est, en réalité, un bloc des puissances coloniales qui s'efforcent de perpétuer leur domination en Asie, d'y maintenir leurs positions politiques et de renverser l'évolution historique qui conduit à la libération et à l'indépendance des peuples asiatiques. Tous les efforts déployés par les promoteurs et les signataires du Traité de Manille pour en démontrer le caractère défensif — ce qu'ont tenté de faire, ici même, au cours de la discussion générale, M. Dulles, M. Lloyd et M. Casey, représentant de l'Australie — ne changent rien à la nature véritable de cet instrument ; bien au contraire, ils ne la mettent que mieux en lumière. Les puissances asiatiques les plus directement intéressées, l'Inde, la Birmanie et l'Indonésie, ont jugé le pacte à sa juste valeur en refusant de s'y associer. L'abstention de la grande majorité des peuples asiatiques — plus des quatre cinquièmes de la population de l'Asie du Sud-Est et plus des neuf dixièmes de la population totale de l'Asie — démontre, on ne peut plus clairement, le vrai caractère de ce nouveau bloc militaire.

30. La division de l'Europe en groupements fermés menace gravement la paix et la coexistence pacifique des peuples européens. C'est ce qu'a démontré l'expérience de la première et de la deuxième guerre mondiale. Si nous évoquons les leçons de ces deux guerres, c'est qu'il est impossible de ne pas voir l'analogie qu'elles présentent avec les événements actuels, notamment avec ceux qui se sont produits dernièrement en Allemagne occidentale.

31. Les peuples européens connaissent fort bien le rôle décisif qu'a joué à l'origine des deux guerres mondiales le militarisme allemand, ce même militarisme dont la renaissance doit être accélérée par l'accession de l'Allemagne occidentale au pacte atlantique. Mais, les peuples de l'Europe savent aussi que l'application du principe de la sécurité collective aurait réellement permis de tenir en échec les forces de la réaction et de la guerre. Si la deuxième guerre mondiale a éclaté néanmoins, c'est précisément parce que l'agresseur avait réussi à diviser l'Europe en plusieurs groupements militaires.

32. Cette leçon de l'histoire a coûté cher à beaucoup de peuples européens, et notamment au peuple de la Tchécoslovaquie. C'est pourquoi le peuple de la Tchécoslovaquie, tout comme les peuples des autres pays européens, s'élève résolument contre cette conception américaine qu'on essaie de leur imposer et qui tend à la formation de blocs militaires fermés en Europe, ainsi que contre la politique de remilitarisation de l'Allemagne occidentale.

33. Dans la présente situation internationale, il importe plus que jamais, non pas de diviser l'Europe en blocs militaires, mais d'encourager la collaboration amicale de tous les Etats européens et d'unir leurs efforts afin de garantir leur sécurité mutuelle.

34. L'expérience des deux guerres mondiales oblige les peuples européens à trouver une méthode qui permette de consolider la paix en Europe. Cette méthode existe. Elle consiste à s'efforcer de créer un système de sécurité collective qui réponde aux intérêts nationaux essentiels de tous les pays européens.

35. L'Union soviétique a présenté, dès la Conférence de Berlin, un projet énonçant les principes d'un traité paneuropéen sur la sécurité collective en Europe. Toute une série de pays ont appuyé ce projet. L'institution d'un système de sécurité collective pour toute l'Europe, système qui grouperait tous les pays européens, quel que soit leur régime social, fournirait aussi un terrain favorable à un règlement pacifique et démocratique de la question allemande. Les propositions soviétiques prévoient en effet que la République démocratique allemande, aussi bien que la République fédérale d'Allemagne, pourraient adhérer à ce traité et qu'après l'unification de l'Allemagne il en serait de même pour l'Etat allemand unifié. On pourrait écarter ainsi les obstacles qui empêchent le règlement de la question allemande et qui ont été suscités, ces dernières années, par la politique de remilitarisation de l'Allemagne occidentale.

36. Incontestablement, la conclusion d'un traité paneuropéen de sécurité collective contribuerait aussi au règlement de la question autrichienne, en écartant le danger de l'*Anschluss* et de l'absorption de l'Autriche par une Allemagne occidentale militarisée. Comme on le sait, aucun traité n'a pu être conclu avec l'Autriche, parce que les puissances occidentales ont refusé de prendre des mesures efficaces contre ce risque d'*Anschluss*. Or, ces mesures efficaces sont d'autant plus nécessaires que, depuis quelques années, il s'élève, tant en Allemagne occidentale qu'en Autriche, des voix qui réclament avec une insistance croissante que l'Autriche soit soumise une fois de plus aux monopoles allemands et à un nouvel *Anschluss*.

37. Devant ces faits, aucun homme bien informé ne peut se laisser induire en erreur par les tentatives de ceux qui voudraient nier la responsabilité de leur gouvernement dans le retard apporté à la solution de la question autrichienne; ces tentatives, qui se poursuivent depuis plusieurs années déjà, MM. Dulles et Lloyd viennent d'ailleurs de les renouveler au cours de la présente discussion générale.

38. En Autriche même, l'opinion gagne de plus en plus que c'est dans le cadre d'un système paneuropéen de sécurité collective qu'une Autriche démocratique trouvera les meilleures garanties pour son indépendance, l'intégrité de son territoire et l'inviolabilité de ses frontières.

39. L'institution de ce système paneuropéen de défense assainirait définitivement l'atmosphère en Europe, tiendrait en échec les forces d'agression, permettrait d'en finir avec la course aux armements et de développer, sur des bases solides, la collaboration pacifique ainsi que les relations économiques et culturelles entre les nations.

40. Les principes de sécurité collective qui figurent dans les propositions de l'URSS sont fondés sur le respect de la souveraineté nationale de tous les pays, grands ou petits, quel que soit leur régime social, et répondent donc pleinement aux intérêts de tous les peuples européens.

41. Il faut se rappeler, à ce propos, que le respect scrupuleux du principe de la souveraineté des Etats présente de nos jours une importance toute particulière. Il importe d'autant plus d'appliquer ce principe que les ennemis de la paix et ceux qui aspirent à la domination mondiale répandent partout des théories sur le caractère périmé et nuisible de la notion de souveraineté des Etats, et essaient de mettre sur pied toutes sortes d'organisations supranationales, tels la communauté européenne de défense ou d'autres groupements analogues destinés à faciliter l'exécution de leurs plans. Ce n'est pas un hasard que ceux qui attaquent ainsi le principe de la souveraineté des Etats soient ceux-là mêmes qui préconisent l'intervention et l'immixtion dans les affaires intérieures d'autres Etats. Or le respect scrupuleux de la souveraineté des Etats est, en réalité, le fondement de la collaboration pacifique entre les peuples et, par conséquent, la base indispensable de tout système efficace de sécurité collective.

42. Le peuple tchécoslovaque, qui a fait l'expérience tragique de l'expansion agressive des Allemands, suit avec une attention toute particulière l'évolution de la situation en Allemagne occidentale, voisine immédiate de la Tchécoslovaquie. Malgré l'expérience chèrement payée des deux guerres mondiales, on ne se borne plus à préconiser la renaissance du militarisme allemand; on applique effectivement cette politique dans la partie occidentale de l'Allemagne.

43. Avec l'appui des milieux dirigeants des Etats-Unis, qui cherchent à hâter le réarmement des militaristes de l'Allemagne occidentale, les hommes politiques et les généraux hitlériens jouent un rôle de plus en plus important en Allemagne occidentale et font preuve d'une audace croissante en prêchant une politique de revanche. Le général hitlérien qui préconise ouvertement l'occupation de la France ne fait-il pas montre d'une audace inouïe et ses déclarations ne prouvent-elles pas le danger que présente le militarisme allemand? Le *New York Journal American* a publié, le 25 septembre 1954, une interview avec le général von Falkenhausen, ancien gouverneur militaire de la France et de la Belgique; ce général hitlérien recommandait d'occuper la France "dans l'intérêt de sa propre défense". Répondant au journaliste qui l'interviewait et lui faisait observer que

c'était là parler haut et frapper fort, le général a dit d'un ton menaçant: "Le temps n'est-il pas venu de parler haut et de frapper fort?"

44. Après la faillite de la communauté européenne de défense, les milieux agressifs, notamment aux Etats-Unis, font tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser sous une autre forme et sous une étiquette nouvelle, comme l'indiquent les résultats des négociations de Londres, leur plan de résurrection du militarisme en Allemagne occidentale et d'une coalition militaire avec les revanchards allemands.

45. En intervenant dans la discussion générale [*487ème séance*], M. Lloyd s'est prononcé résolument en faveur de la remilitarisation de l'Allemagne occidentale et il s'est dit satisfait des résultats de la Conférence de Londres. Chacun sait, pourtant, qu'il est tout aussi dangereux pour la paix en Europe et dans le monde entier d'armer les militaristes de l'Allemagne occidentale dans le cadre du système agressif du pacte atlantique que de faire renaître la Wehrmacht à l'intérieur d'une armée européenne. On n'y change rien en parlant de prétendues garanties. Ceux qui en parlent montrent simplement qu'ils ont mauvaise conscience et ne cherchent qu'à duper l'opinion publique mondiale et à tromper sa vigilance.

46. Par sa note du 27 septembre 1954, le Gouvernement tchécoslovaque s'est adressé aux gouvernements de plusieurs pays européens, naguère victimes de l'agression hitlérienne, et les a mis instamment en garde contre le danger de la renaissance du militarisme et de l'esprit de revanche en Allemagne. Dans cette note, le Gouvernement tchécoslovaque proposait de prendre les mesures indispensables pour le règlement pacifique de la question allemande et la création d'un système de sécurité collective en Europe. Le Gouvernement tchécoslovaque, soulignait la note, estime que le développement des relations pacifiques — politiques, économiques et culturelles — entre les pays européens, quel que soit leur régime social, servirait fortement la cause de la paix et de la sécurité en Europe et permettrait de résoudre plus rapidement la question allemande.

47. La renaissance d'une armée allemande agressive et son incorporation dans une coalition militaire confirmeraient la division de l'Allemagne, accéléreraient la course aux armements et aggraveraient encore entre les deux parties de l'Europe les dissentiments qui font obstacle à l'instauration de la sécurité en Europe.

48. C'est pourquoi le projet de traité paneuropéen sur la sécurité collective en Europe que M. Molotov, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, a présenté à la Conférence de Berlin revêt une importance exceptionnelle, car sa réalisation écarterait ce danger et établirait les conditions indispensables à la coexistence pacifique et à la collaboration de tous les peuples européens.

49. La tâche de l'Organisation des Nations Unies, dans la situation actuelle, est de déployer tous ses efforts pour faire triompher les principes du règlement pacifique des différends internationaux et du développement de la coopération amicale entre les peuples. Les Etats doivent régler les graves questions que pose la situation internationale actuelle en unissant leurs efforts et en se conformant aux principes de la Charte. L'Organisation des Nations Unies a aussi le devoir de contribuer efficacement à la normalisation des relations internationales et à une nouvelle réduction de la tension internationale. Les peuples du monde, qui réclament le maintien et la consolidation de la paix, souhaitent sincèrement que l'Organisation des Nations Unies sache surmonter les forces qui tentent de l'écarter de l'observation fidèle de la Charte, et qu'elle parvienne ainsi à restaurer et à affermir son autorité.

50. Le Gouvernement tchécoslovaque, qui remplit fidèlement les obligations inscrites dans la Charte, est entièrement en faveur du développement, dans tous les domaines, de la coopération amicale entre les peuples, laquelle permettra l'épanouissement de leur vie nationale et de leurs relations mutuelles dans un climat de paix. Il est convaincu que cette coopération peut se développer avec succès si elle se fonde sur le principe de l'égalité mutuelle, le respect strict du principe de la non-intervention et l'exécution des obligations internationales contractées.

51. Dans sa politique intérieure, le Gouvernement tchécoslovaque consacre la majeure partie des ressources de l'Etat à l'accroissement de la production industrielle et agricole, à l'amélioration des échanges et des transports, afin de travailler inlassablement à l'élévation du niveau matériel et culturel du peuple tout entier. Au cours des cinq dernières années, grâce à l'aide constante et désintéressée de l'Union soviétique et en collaboration étroite avec les pays de démocratie populaire, le peuple tchécoslovaque a obtenu à cet égard des succès considérables. Dans la République tchécoslovaque, les travailleurs ne connaissent ni le chômage, ni la misère, ni la faim. La consommation par habitant a augmenté d'un cinquième au cours de cette période.

52. Le caractère pacifique de la politique du Gouvernement tchécoslovaque est également attesté par le fait qu'en 1954 les dépenses consacrées à l'enseignement, aux activités culturelles, aux mesures sociales et à la santé publique représentent 31,2 pour 100 du budget, alors que 8,9 pour 100 seulement sont affectés à la défense nationale.

53. Le peuple tchécoslovaque a un intérêt vital au maintien de la paix, car il sait que la paix seule lui permettra de poursuivre ses efforts et d'obtenir une amélioration continue de son bien-être. Il est indispensable, si l'on veut consolider la paix et la coopération pacifique entre les peuples, d'en finir avec toutes les formes de propagande qui s'efforcent de dérouter l'opinion publique mondiale en lui inspirant des doutes sur la possibilité d'une coexistence pacifique entre pays de régime social différent. Les inventions et les calomnies reprises sous les formes les plus variées par la propagande belliciste ont pour but de créer un climat de terreur et de psychose de guerre et de préparer ainsi les esprits à une nouvelle guerre. Cette propagande s'intensifie dans toute une série de pays. Ils ne sont pas isolés les hommes politiques et les chefs militaires qui, notamment aux Etats-Unis, prêchent ouvertement la guerre.

54. Tout dernièrement, M. Knowland, leader du parti républicain au Sénat des Etats-Unis, a publié, le 1er octobre 1954, dans le magazine *Collier's* un article au titre caractéristique: "Il nous faut maintenant la volonté de lutter". Il essaie d'y démontrer l'impossibilité de la coexistence pacifique des deux systèmes, déclare que la cessation des hostilités en Corée et en Indochine a été une grave erreur et lance un appel à la guerre immédiate. Dans la déclaration qu'il a faite à Detroit le 27 septembre dernier, l'amiral Radford, Chef du Comité des états-majors des Etats-Unis d'Amérique, a répété que la politique de représailles massives proclamée par le Secrétaire d'Etat, M. Dulles, est toujours en vigueur.

Le général Gruenther, Commandant en chef des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, ne cesse de déclarer que l'arme atomique sera employée dans une guerre future.

55. Pour assurer la préparation psychologique de la population et pour étendre la psychose de guerre, la propagande militaire emploie, aux Etats-Unis, des méthodes qui rappellent celles d'avant la deuxième guerre mondiale. M. Baldwin, l'expert militaire du *New York Times*, parlait déjà, dans un article du 29 avril 1954, de "l'ère du déclenchement automatique et de l'arme atomique". C'est ainsi qu'on donne au peuple des Etats-Unis et d'autres pays la conviction que la guerre est inévitable, de même que l'utilisation des armes les plus effroyables.

56. La propagande de guerre qui sévit aux Etats-Unis ne laisse planer aucun doute sur l'identité de celui contre qui sera dirigée l'offensive qui se prépare. Avec un cynisme qui inspire à tous les amis de la paix un dégoût et une indignation légitimes, les stratèges calculent le nombre d'heures de vol nécessaires pour déverser des bombes sur les centres industriels de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et des pays de démocratie populaire.

57. Un éditorial de l'hebdomadaire *U.S. News & World Report* déclare, avec l'indifférence d'un marchand de canons, qu'en échange de la subvention de 700 millions de dollars que les Etats-Unis ont accordée à l'Espagne, ils obtiendront une base d'où les bombardiers à réaction chargés d'armes atomiques pourront atteindre Moscou en quelques heures. Dans un autre article publié par le magazine *Look* le 24 août 1954, M. Bullitt, ancien ambassadeur des Etats-Unis, essaie de faire peur aux Américains en évoquant le danger que ferait naître l'essor pacifique de la République populaire de Chine. Il les exhorte à "libérer" la Chine du continent et à commencer une guerre au cours de laquelle les Américains n'engageraient que leurs forces navales et aériennes pour effectuer des bombardements atomiques, alors que les troupes de Tchang Kaï-chek et de Syngman Rhee porteraient tout le poids des combats terrestres selon le principe ouvertement proclamé: "Asiates contre Asiates".

58. Ces quelques exemples montrent clairement que malgré la résolution 110 (II) adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 1947 pour condamner la propagande belliciste, toute une série de pays, et notamment les Etats-Unis, se livrent à cette propagande avec une intensité accrue. Or, cette propagande belliciste se déchaîne à un moment où les peuples du monde s'efforcent d'améliorer leurs relations mutuelles et de réduire la tension internationale, et alors qu'ils ont déjà obtenu des succès considérables à cet égard grâce à la cessation des hostilités en Corée et en Indochine.

59. On ne peut voir, dans la propagande qui s'exerce dans certains pays en faveur d'une nouvelle guerre, qu'une tentative pour exciter la haine et l'hostilité entre les peuples et pour aggraver la situation internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies ne saurait se désintéresser de cette situation.

60. Aussi la délégation de la Tchécoslovaquie propose-t-elle à l'Assemblée d'inscrire à son ordre du jour une question nouvelle, intitulée "Interdiction de la propagande en faveur d'une nouvelle guerre".

61. En même temps, la délégation tchécoslovaque soumet à l'Assemblée le projet de résolution suivant [*A/2744*]:

"*L'Assemblée générale,*

"*Prenant acte* du fait que la cessation des hostilités en Corée et le rétablissement de la paix en Indochine ont contribué à amener une détente dans les relations internationales et qu'il en résulte des conditions plus favorables pour le règlement des problèmes internationaux non encore résolus et pour la consolidation de la paix,

"*Constatant,* d'autre part, que la propagande en faveur d'une nouvelle guerre, que l'Assemblée générale a condamnée dans une résolution adoptée spécialement à cet effet, le 3 novembre 1947, loin d'avoir cessé, revêt, dans certains pays, une ampleur croissante, que, par la presse, la radio et le cinéma l'on diffuse systématiquement des appels à la guerre et que l'on réclame l'utilisation de bases militaires situées en territoire étranger en vue d'attaquer et de bombarder les grandes villes et les centres industriels de certains pays au moyen de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, et que ces appels à des actes d'agression contre les autres pays émanent bien souvent de personnalités officielles,

"*Considérant* que cette propagande agressive oppose un sérieux obstacle aux efforts tendant à réduire encore la tension internationale et à améliorer les relations entre Etats,

"*Invite* tous les Etats à respecter scrupuleusement les termes de la résolution de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 1947, qui condamne toute forme de propagande, dans quelque pays qu'elle soit menée, qui est destinée ou qui est de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix ou tout acte d'agression;

"*Recommande* à tous les Etats, qu'ils soient Membres ou non de l'Organisation des Nations Unies, d'adopter des mesures effectives contre toute propagande tendant à exciter l'hostilité et la haine entre les peuples et à aggraver le risque d'une nouvelle guerre mondiale, propagande qui est incompatible avec les buts et principes essentiels de l'Organisation des Nations Unies et oppose un sérieux obstacle au développement de relations normales entre Etats et à la consolidation de la paix universelle."

62. Le peuple tchécoslovaque désire la paix de tout son cœur. C'est pourquoi il déploie tous ses efforts pour aider à consolider la paix et la coexistence pacifique des peuples. Nous sommes fermement convaincus que la cause de la paix, qui est la cause de tous les honnêtes gens du monde, finira par triompher.

63. La neuvième session de l'Assemblée générale peut faire beaucoup pour consolider la paix et la sécurité internationales. La délégation de la Tchécoslovaquie ne reculera devant aucun effort pour aider l'Assemblée générale à s'acquitter des tâches qu'elle se doit d'accomplir pour combler les espoirs de toute l'humanité pacifique.

64. M. SHUKAIRI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale des Nations Unies est de nouveau réunie. Nous avons déjà tenu huit sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires. Chaque fois, nous nous réunissons avec beaucoup de dignité et nous nous séparons avec beaucoup de distinction. Chaque fois, nous commençons notre session par une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation et nous la terminons par un chaleureux échange de vœux. Chaque fois, nous déclamons la Charte en séance plénière, nous consultons les règlements intérieurs en

séance de commission, nous présentons des résolutions et des motions, nous soulevons des questions d'ordre et nous procédons à des votes, le tout dans l'atmosphère enfiévrée de la discussion. Mais, la journée terminée, nous retrouvons notre sérénité au cours de réceptions où nous bavardons le verre à la main. Chaque fois, nous offrons au monde des discours retentissants, des résolutions prometteuses, des appels éloquents. Pourtant, chaque fois, une seule question, une question capitale et brutale, se pose à l'esprit de toutes les nations: qu'est-il advenu de notre charte?

65. Il est pourtant un fait sur lequel nous n'avons pas le moindre doute; qu'il me soit permis de l'évoquer, non sans m'excuser de ce rappel. Sous la pierre angulaire de ce très bel édifice, nous avons placé un très bel exemplaire de la Charte, au cours d'une très belle cérémonie. Cependant, pour décrire la réalité tout entière, ce n'est pas d'articles de rhétorique qu'il faut se servir, mais de la vérité vivante.

66. Tout d'abord, la sécurité internationale n'est pas encore assurée; elle demeure toujours précaire; elle reste exposée à la menace et à l'intimidation. Il est vrai que l'on ne se bat plus, mais l'art de la guerre est en plein épanouissement et fait l'objet d'une course insensée. Nous assistons actuellement à une atténuation de la tension, mais notre organisation n'y est pour rien. Il faut rendre à César ce qui est à César; il faut rendre hommage à ceux qui ont peiné jour et nuit pour aboutir à cette victoire. Il reste vrai néanmoins qu'aux quatre coins de la terre des peuples entiers ne cessent de trembler, je dis bien de trembler, sous la crainte, la suspicion et l'incertitude qui les accablent. Voici neuf ans, notre organisation était créée par les Nations Unies, unies en leurs efforts pour instaurer la paix, la justice et la démocratie. Les perspectives d'avenir ne sont pas aujourd'hui sombres ou sinistres, mais nous ne pouvons nier que notre organisation se dresse au milieu de nations désunies.

67. En toute honnêteté, nous ne pouvons prétendre que nous nous soyons consacrés corps et âme, de toute notre volonté et par tous nos actes, au triomphe des buts et des principes de notre charte sublime. Voici neuf ans que nous nous sommes engagés, par les tout premiers mots de notre charte, "à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Tel fut notre premier et solennel engagement, et cependant depuis la création de notre organisation nous avons vu à plusieurs reprises se dresser le spectre menaçant, et terriblement menaçant, d'une guerre universelle. Je vous demande de croire que cette guerre n'infligerait pas à l'humanité d'indicibles souffrances, car il ne resterait rien en ce monde pour éprouver la moindre souffrance.

68. Ce n'est un secret pour personne que certains Membres de notre organisation ont en leur possession une quantité d'énergie atomique suffisante pour détruire toute autre énergie. En cherchant à se rendre maître de la nature, le génie de l'homme a créé une arme capable de mettre fin à toute vie humaine, une arme qui peut du jour au lendemain détruire tout ce que le génie de l'homme a réalisé au cours des âges. Mais le tableau n'est pas entièrement fait d'horreur et de ténèbres. Nous ne sommes pas sans motif d'espoir. Les grandes puissances sont dans l'incertitude au sujet de cette arme dévastatrice; elles ne connaissent pas leurs possibilités respectives de production. A défaut de moyens efficaces de contrôle et de surveillance, il semble que le salut de l'humanité réside à l'heure actuelle dans cet heureux état d'incertitude et d'ignorance. C'est peut-être la première fois que l'humanité jouit des bienfaits de l'ignorance.

69. Cependant, une autre lueur d'espoir est descendue sur les délibérations de cette session. Nous pensons qu'un moment de répit nous est donné par l'inscription à l'ordre du jour de cette session de la question nouvelle qui porte sur la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Espérons que nous emporterons tous ensemble la décision, non par un vote comme nous avons l'habitude de le faire, mais d'une volonté unanime et par nos actes communs. Tout bien pesé, les actes silencieux parlent plus haut que les mots les plus forts.

70. En ce qui concerne la stabilité dans les diverses régions, celle du Moyen-Orient a montré des signes certains d'amélioration. Le vieux différend anglo-égyptien est sur le point d'être réglé. S'il est vrai que l'Egypte est le pays qui négocie, le problème est par essence un grand problème arabe qui a longuement et profondément troublé le monde arabe. Les Etats membres de la Ligue arabe n'ont pas manqué de saisir toute occasion d'appuyer les aspirations nationales de l'Egypte. Le succès des pourparlers du Caire peut avoir une importance considérable. L'Egypte est l'un des grands pays arabes. Elle occupe dans le monde arabe une position intermédiaire. Il faut donc accorder à l'Egypte tout ce qu'elle demande, sans restrictions. Sans parler d'autres raisons légitimes, la sécurité de cette région ne laisse place ni aux marchandages ni aux hésitations.

71. Il faut pourtant dévoiler l'un des aspects des négociations anglo-égyptiennes et s'y arrêter un moment, car cela en vaut la peine. Depuis le début même de ces négociations, des efforts subversifs ont été mis en œuvre pour saper les négociations. C'est Israël qui a tenu ce rôle. Israël n'a ménagé aucun effort pour faire de l'obstruction à tous les stades des négociations. Enfin, se rendant compte que les négocations progressaient et qu'elles approchaient du succès, Israël s'est décidé à faire appel à ses dernières réserves. Israël a décidé de troubler les négociations. Israël a décidé de pêcher en eau trouble et de semer la zizanie. Voici maintenant les faits.

72. Le 28 septembre 1954, le *Bat Galim*, vapeur israélien de 500 tonnes, pénétrait dans les eaux territoriales égyptiennes, approchait du port de Suez et ouvrait brusquement le feu sur deux bateaux de pêche égyptiens. L'un d'eux coulait et deux pêcheurs égyptiens étaient perdus. Pour parler net, il y a là une agression caractérisée, un acte de piraterie pur et simple.

73. Mais ce n'est pas tout. Il fallait encore faire un pas de plus et hier, hier seulement, Israël l'a fait. Israël a porté plainte auprès du Conseil de sécurité devant lequel l'affaire est maintenant en instance. Cet incident n'est nullement exceptionnel, mais caractérise au contraire l'attitude d'Israël. Cherchant à amener l'arrêt des négociations anglo-égyptiennes, Israël a trouvé opportun de renvoyer toute l'affaire au Conseil de sécurité. Mais le Conseil de sécurité a tout de même besoin d'une plainte pour agir et il faut malgré tout un incident pour qu'il y ait une plainte; Israël ne s'est pourtant pas trouvé embarrassé. Il a forgé un incident et déposé une plainte. Le Conseil de sécurité en est maintenant saisi.

74. Israël est certainement capable de donner de cette affaire une version entièrement différente. Je ne doute

pas un seul instant qu'Israël soit capable de lancer n'importe quelle histoire. Israël peut exposer dans le détail mille doléances, mille sacrifices, parler de l'état de siège dans lequel il se trouve, que sais-je encore. Il peut tout aussi bien faire l'historique de sa lutte héroïque et raconter comment il a accédé à la liberté et à l'indépendance au prix du sang, de la sueur et des larmes. C'est assurément à ce prix qu'Israël a accédé à l'indépendance, je le reconnais, sauf à faire pourtant une seule réserve, la simple réserve que voici: il est bien certain que les larmes sont celles d'Israël, mais le sang est celui des aventuriers, des mercenaires européens et la sueur est en fin de compte celle des contribuables américains. Tel est Israël.

75. Je passe maintenant à un autre des buts et principes de la Charte. Point n'est besoin de le rappeler longuement, car il s'impose à l'opinion mondiale. Il s'agit du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous avons plus d'une fois manqué à cette obligation internationale, j'en ai bien peur, comme le prouvent assez un grand nombre d'exemples. Dans le monde entier, des millions d'êtres humains se voient dénier leur droit imprescriptible à disposer d'eux-mêmes. Les nations qui viennent d'acquérir l'exercice de ce droit sacré n'ont réussi à le faire qu'après avoir lutté pied à pied pour s'en saisir. Il semblerait qu'il faille se battre sans relâche pour le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'humanité aurait pourtant espéré que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'imposerait de lui-même et qu'il n'y aurait pas besoin de se battre pour en jouir, mais qu'il suffirait de vouloir l'acquérir et le réclamer. Tout droit énoncé dans la Charte est un droit qui devrait s'imposer sans qu'il y ait besoin que la force l'appuie. Or, nous devons constater, hélas! que l'on a de plus en plus tendance, à l'Organisation des Nations Unies, à s'opposer résolument à ce droit. En dehors de l'Organisation, cette tendance se traduit par des répressions massives, des emprisonnements et divers actes de tyrannie. En Afrique et en Asie, de nombreux peuples s'efforcent de réaliser leurs aspirations nationales au prix de leur sueur, de leur sang et de leurs larmes, mais jamais avec l'appui de la Charte. Il ne fait pas de doute qu'en ce moment même des milliers d'hommes et de femmes de croyances et de couleurs diverses sont abattus, torturés, ou exposés à des souffrances indicibles pour avoir simplement souhaité vivre libres, sans être inquiétés, dans toute leur dignité. Dans ce domaine, les preuves sont surabondantes. Quelques exemples suffiront à établir notre thèse. Nous nous bornerons à mentionner des cas que nous avons encore présents à l'esprit et qui nous tiennent à cœur.

76. Prenons, par exemple, le problème des territoires d'Afrique du Nord placés sous la domination française. Je parlerai avec retenue et modération, afin de n'offenser personne et de respecter les intérêts de tout le monde. Ces territoires ont été le berceau d'une civilisation brillante et le siège de dynasties arabes illustres dans l'histoire. A partir du XIXème siècle, ils sont entrés en contact avec l'impérialisme européen. Ils ont alors été démembrés et placés sous la domination directe de l'étranger. Depuis lors, ils n'ont plus connu ni paix ni tranquillité. Au cours des deux guerres mondiales, les soldats venus de l'Afrique du Nord ont conquis l'admiration de l'Europe par leur bravoure et leurs hauts faits. Bien qu'ils aient apporté à la cause de la paix une contribution qui n'a jamais été égalée, leurs pays subissent encore la domination étrangère. Ainsi, par une ironie du sort, ces soldats sont condamnés à mourir pour une liberté qu'ils n'ont jamais connue. Il est indéniable que les peuples d'Afrique du Nord ont le droit inaliénable de disposer d'eux-mêmes. Ils ont le droit de réaliser leurs aspirations nationales. Rien n'a été fait jusqu'à maintenant en ce sens. En conséquence, des questions de principe se posent. Ces peuples ont-ils le droit de disposer d'eux-mêmes? Ont-ils droit à des institutions libres et démocratiques? Ont-ils le droit de développer à leur gré leur culture nationale, leur économie et leur vie sociale selon leurs besoins propres? Je suis bien persuadé que l'on me répondra par l'affirmative. Mettons donc en pratique ce que nous proclamons. Reconnaissons à ces peuples leur droit à la liberté. Jusqu'ici, notre organisation s'est contentée de reconnaître le droit lorsqu'il pouvait s'appuyer sur la force. Jusqu'ici, notre organisation s'est contentée de reconnaître la liberté lorsqu'elle avait été conquise de haute lutte, mais elle n'a pas elle-même lutté pour faire triompher la liberté.

77. Cependant, dans cet horizon assombri, on voit poindre un rayon d'espoir. Des négociations ont été entamées entre la France et la Tunisie. Nous nous réjouissons de leur début et, je m'adresse en ce moment au chef de la délégation française, nous espérons pouvoir nous réjouir de leur conclusion. Nous suivons ces pourparlers avec intérêt et sympathie. Les territoires d'Afrique du Nord sont partie intégrante du monde arabe. Leurs peuples sont nos frères de race. Leur liberté est la clef de voute de l'édifice de la paix dans cette région. Nous exprimons l'espoir que les négociations de Paris sont le prélude à une ère de liberté et d'amitié. Nous constatons avec satisfaction que la délégation française ne s'est pas opposée à l'inscription des problèmes de la Tunisie et du Maroc à l'ordre du jour de la présente session.

78. En outre, le chef de la délégation française a fait hier [*487ème séance*] un discours remarquable. Avec une éloquence et une clarté exemplaires, il a demandé instamment que l'Organisation des Nations Unies cesse d'avoir deux visages et deux voix. C'est là une admirable façon d'aborder le problème. L'échec des Nations Unies vient précisément de ce que cette organisation apparaît au monde avec deux voix et deux visages. En fait, en disant deux, j'emploie un euphémisme. Il faut que l'Organisation cesse d'avoir deux visages et deux voix. Son seul visage doit être celui de la Charte et sa seule voix celle de la liberté.

79. Nous espérons donc que la France, à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, se trouvera en mesure de demander l'inscription d'une question intitulée "Indépendance et admission au sein de l'Organisation des Nations Unies des peuples d'Afrique du Nord". En agissant ainsi, la France écrirait une noble page de l'histoire. Ce serait une nouvelle révolution française, avec toute sa gloire et toute sa grandeur.

80. Telle est donc notre position en ce qui concerne le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Telle était notre attitude aux sessions précédentes. Telle sera notre attitude à la présente session et à toutes les sessions à venir. Lorsqu'il nous faut choisir, nous choisissons toujours la cause de la liberté et de la démocratie. Cela explique notre position à l'égard des questions de l'Irian occidental et de Chypre. Une nation qui est dans sa propre patrie a droit à disposer d'elle-même. Je dis bien "dans sa propre patrie", en insistant sur ces mots et en leur donnant toute leur signification.

Des peuples qui ne se trouvent pas dans leur propre patrie n'ont pas droit à la souveraineté. L'occupation et l'invasion, aussi loin qu'elles remontent, ne sont pas des titres à la souveraineté. Ce n'est pas le moment d'exprimer de façon décisive et finale les vues de ma délégation sur les questions de l'Irian occidental et de Chypre, mais déjà un point est définitif: dès que nous sommes convaincus en fait et en droit que les peuples de Chypre et de l'Irian occidental sont en toute légitimité dans leur patrie, nous sommes prêts à reconnaître sans hésitation aucune leur droit à disposer d'eux-mêmes.

81. Je me propose maintenant de traiter la question de Palestine, et c'est la dernière dont je parlerai. Il s'agit là d'une question chronique, pour ainsi dire. Elle est presque aussi ancienne que l'Organisation elle-même. Personne ne peut prévoir avec certitude laquelle des deux survivra à l'autre. Les Nations Unies se sont saisies de l'affaire au milieu de 1947. Au cours de huit sessions, on a examiné la question à la loupe. Les archives et les documents de l'Organisation qui se rapportent à cette question et qui se sont accumulés constituent à eux seuls une volumineuse bibliothèque. Pour ne parler que des résolutions, il y en a eu, d'après un soigneux dénombrement, cinquante-cinq. Quel record! Il dépasse tous les précédents.

82. D'une manière générale, ces résolutions traitent du partage de la Palestine, de l'internationalisation de Jérusalem, du rapatriement des réfugiés et de la sécurité du pays dans son ensemble.

83. Je n'ai pas l'intention de refaire l'historique de cette tragédie, qui a commencé le 2 novembre 1917 avec la Déclaration Balfour. Je n'ai pas non plus l'intention de retracer l'histoire lamentable de la politique britannique qui a essayé de créer un foyer national juif sur les restes de la population palestinienne. De même, je n'essaierai pas de vous brosser le tableau sanglant des atrocités sionistes commises, avant et après la création d'Israël, contre la population innocente et sans défense de la Palestine. Je me contenterai de retracer les faits principaux qui constituent les données du problème, non dans leur cadre historique mais tels qu'ils sont actuellement, et actuellement seulement.

84. Tout d'abord, comme vous le savez tous, les Nations Unies ont recommandé la création d'un Etat juif sur une terre arabe, de population presque en majorité arabe. Pour assurer le calme à la région de Jérusalem et lui conserver son caractère saint, on a décidé de la neutraliser, de la démilitariser et de l'internationaliser. Elle devait être administrée par un gouverneur, sous l'autorité des Nations Unies. Après des discussions laborieuses, le Conseil de tutelle a adopté un statut complet pour l'administration de la région de Jérusalem [*A/1286*]. Quant aux réfugiés de Palestine, l'Assemblée a décidé, chaque fois qu'elle s'en est occupée, que les réfugiés désireux de rentrer dans leurs foyers devaient y être autorisés, tandis que ceux qui décideraient de ne pas rentrer chez eux devaient recevoir une juste indemnité. Tels sont les faits; je n'ai rien ajouté, je n'ai rien retranché.

85. Cependant, quelle est la situation actuelle? Elle parle d'elle-même. En ce qui concerne le côté territorial de la question, c'est un fait qu'Israël occupe maintenant 5.000 kilomètres carrés de plus que ne le prévoyait le plan de partage des Nations Unies. Sur ce territoire se trouvent des dizaines de villes et villages arabes où pourraient être immédiatement réinstallés des milliers et des milliers de réfugiés. Israël déclare avoir conquis ce territoire sur le champ de bataille. Israël déclare également que ce qu'il a conquis par les armes ne lui sera enlevé que par les armes. Est-ce donc là un Etat pacifique auquel votre organisation donne abri?

86. En ce qui concerne la région de Jérusalem, l'internationalisation n'a pas été appliquée. Le statut préparé par le Conseil de tutelle repose en paix dans les archives de l'Organisation. Israël a déclaré que cette ville serait sa capitale à tout jamais. Pareille à un autre Berlin dans le Moyen-Orient, Jérusalem se résigne à sa destinée. Ses lieux saints, sacrés pour des millions de croyants appartenant à toutes les religions et à tous les rites, peuvent être transformés en fumée et en cendres avant que la question puisse être inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La ville peut n'être plus que ruines avant que le Conseil de sécurité porte l'affaire à son ordre du jour.

87. Quant au problème des réfugiés, son ampleur et sa gravité ne font que croître. Une nation entière a été arrachée à sa patrie. Depuis huit ans, elle vit en exil, sous des tentes, dans des grottes, dans des bâtisses délabrées, avec l'ardent et profond désir de retourner dans les foyers que lui ont légués ses ancêtres. Jusqu'ici, pas un seul réfugié n'a été rapatrié. Les biens des Arabes, fruit du labeur acharné des générations depuis les temps les plus reculés, Israël s'en est emparé, à son propre bénéfice.

88. Faisons le point de la situation. C'est un fait établi qu'Israël repousse les résolutions de l'Assemblée générale. Israël refuse de respecter la ligne de démarcation fixée par le plan de partage. Israël refuse de rapatrier les réfugiés. Israël refuse l'internationalisation de Jérusalem. Sur ces trois points capitaux, Israël refuse de tenir compte des vœux de la collectivité internationale. A maintes reprises, l'Assemblée générale a instamment invité Israël à mettre en œuvre ces résolutions. Les tentatives de conciliation ou de médiation sur le plan international, Israël les a écartées. La médiation a connu le même sort que le médiateur martyr, le comte Bernadotte. La Commission de conciliation pour la Palestine, siégeant de capitale en capitale, n'a pu convaincre Israël de renoncer à son attitude obstinée de défi de la volonté de l'Assemblée générale.

89. L'état de la question est donc d'une clarté aveuglante. Israël refuse d'appliquer vos résolutions. Vos efforts de médiation ont échoué. Vos tentatives de conciliation ont été vaines. Nous nous permettons de prétendre qu'il existe un moyen de sortir de cette impasse. Je le dis en toute honnêteté et en toute sincérité. On pourrait sortir de l'impasse en créant une commission de la Palestine, dotée de pouvoirs étendus, chargée de donner effet aux résolutions de l'Assemblée générale. Pour cette mise en œuvre, il est indispensable que la commission ait son siège à Jérusalem. Une question capitale est celle de la composition de cette commission. Nous estimons qu'elle devrait avoir pour membres les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni, la France et la Chine, c'est-à-dire les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. C'est en définitive à cet organe suprême qu'est conférée la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quant à l'ordre d'action, nous estimons que le rapatriement des réfugiés doit venir en tout premier lieu, puis en temps voulu la question de Jérusalem et la question territoriale. En fait, nous ne proposons pas de solutions. Nous

ne faisons que reprendre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

90. Si Israël refusait d'apporter à cette commission la collaboration et l'assistance nécessaires, il lui faudrait faire face aux sanctions prévues dans la Charte. Menacé de sanctions politiques et économiques et de l'exclusion de l'Organisation, l'Etat rebelle sera réduit à céder et à se soumettre. En fait, comme chacun le sait, Israël ne vit pas de ses propres ressources, mais de l'aide extérieure qu'il reçoit. Le corps est en Palestine, mais le sang et la vie viennent d'ailleurs, de loin.

91. A notre avis, en prenant une décision de ce genre l'Assemblée générale serait fidèle à ses propres résolutions ainsi qu'aux principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

92. En terminant, je me permets de m'adresser à chacune des délégations représentées dans cette enceinte et à l'opinion publique du monde entier. J'ai indiqué une voie qui conduit à une paix durable. La création d'une commission de la Palestine, munie de pleins pouvoirs et bénéficiant de tout l'appui dont elle aurait besoin, peut assurer l'application effective des résolutions adoptées par l'Assemblée. Agissons, avec sincérité et honnêteté, avant qu'il ne soit trop tard.

93. M. POPOVIC (Yougoslavie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale et d'associer ma délégation à la marque de haute confiance qui vous a été ainsi témoignée.

94. En même temps, je tiens à exprimer le profond respect de ma délégation pour la Présidente de la huitième session de l'Assemblée générale, Mme Vijaya Lakshmi Pandit. Nous rendons hommage à la dignité et à l'impartialité avec lesquelles Mme Pandit s'est acquittée de la haute mission de Présidente de l'Assemblée générale.

95. La présente session de l'Assemblée générale se tient dans le cadre d'une situation internationale nouvelle. A notre avis, il est particulièrement important d'arriver maintenant à une concordance de vues aussi large que possible sur l'évaluation de cette situation. Ceci permettrait de rechercher en commun les voies et les méthodes les plus propres à amener à une solution graduelle des difficultés et des problèmes existants.

96. Nous n'avons pas le droit, je pense, de négliger aucun phénomène ni aucun événement qui serait de nature à renforcer l'espoir raisonnable que soient enfin surmontés les effets de la période culminante de la "guerre froide". Par conséquent, il faut que l'évaluation réfléchie de la situation internationale soit séparée de la propagande courante. Ceci constitue, en dernière analyse, la garantie et la condition première de toute politique correcte et réaliste. On ne peut poursuivre aucune politique valable si ce que l'on présente à l'opinion publique est en désaccord permanent avec les évaluations sur lesquelles est fondée l'action politique.

97. Nous pensons, et cela nous semble confirmer la justesse des évaluations que nous avons déjà faites dans le passé, que la situation internationale a récemment évolué, dans son ensemble, vers la création de nouvelles possibilités positives permettant un rapprochement des vues et une coopération internationale plus féconde.

98. Parmi les faits les plus saillants qui confirment cette opinion, il faut mentionner la cessation des hostilités en Corée et en Indochine. Il est indéniable que cet événement dépasse de beaucoup, par sa portée générale, les frontières des territoires sur lesquels la guerre s'est déroulée. Ce fait est prouvé d'une façon suffisante par le caractère international des intérêts engagés dans ces "guerres locales", dans leur déroulement et leur cessation. C'est ce caractère international qui faisait toujours craindre l'extension de ces conflits.

99. Il est maintenant démontré, nous semble-t-il, qu'au moyen de négociations on peut arriver à trouver la solution de toute situation, même de celles qui paraissent les plus désespérées et où les parties en présence sont déjà engagées dans une guerre à outrance.

100. Sans aucunement sous-estimer le rôle et la contribution des négociateurs, il me paraît qu'un événement international d'une telle signification n'aurait pu avoir lieu s'il n'avait été introduit et précédé par une amélioration générale des conditions et des perspectives internationales. L'issue favorable des pourparlers est en même temps un apport particulièrement important au développement futur de ce processus.

101. Bien que les relations politiques entre les Etats, comme c'est d'ailleurs souvent le cas, n'aient pas marché de pair avec les possibilités objectives elles-mêmes, nous considérons qu'il y a lieu de s'attendre à une amélioration des relations internationales.

102. S'il est vrai que la situation internationale comporte des éléments nouveaux d'importance, elle ne peut être ni décrite, ni interprétée, ni traitée de façon correcte dans le cadre et sous l'hypothèque d'attitudes et de formules déjà périmées, ou en cédant à l'inertie d'idées préconçues et de préjugés pragmatiques déjà enracinés à partir de prises de position adverses. En fait, ces méthodes ont déjà été condamnées par les faits en tant qu'instruments d'interprétation et de changement positif de la réalité.

103. Le monde a hérité de la période critique de la "guerre froide" la tendance des parties intéressées à interpréter et à présenter toute issue des problèmes internationaux en termes de défaite ou de victoire de l'une des parties, de sa politique pratique. C'est, à notre avis, un point de vue erroné. En effet, en dépit et au-delà des jugements et des calculs politiques passagers, la paix a été raffermie dans un secteur extrêmement sensible, en fin de compte grâce aux efforts innombrables de l'immense majorité de l'humanité.

104. Les preuves montrant que les négociations sont nécessaires et que l'accord est possible doivent nous faire mesurer l'étendue des responsabilités des gouvernements et des hommes d'Etat quant à l'influence qu'ils peuvent exercer sur le cours futur des événements.

105. Le tableau des possibilités favorables que je viens de brosser ici n'est-il pas trop optimiste? Je ne le crois pas pour les raisons suivantes. Premièrement, il est temps que le réalisme politique devienne actif et constructif et que l'on se déshabitue de ne voir en toutes choses que le côté négatif et décourageant. Deuxièmement, une semblable impression d'optimisme exagéré ne correspondrait ni à nos intentions, ni à notre façon de voir. Nous nous rendons très bien compte, en effet, qu'il est toujours à craindre que les problèmes résolus en partie seulement, ou que d'autres problèmes encore sans solution, ne viennent à s'aggraver.

106. Un équilibre a été clairement atteint dans le rapport général des forces, et les efforts des Nations Unies pour organiser la défense collective contre l'agression y ont vraisemblablement contribué d'une façon décisive. A notre avis, nous avons tout d'abord gagné du temps, ce qui est pour nous tous d'une immense

importance. En effet, il paraît justifié de penser que le fait d'obtenir quelques années de répit dans l'âge de l'énergie atomique peut signifier que la guerre est écartée d'une façon durable. Deuxièmement, c'est notre tâche commune que de profiter de la détente pour la maintenir et la prolonger, en lui donnant un nouveau contenu, c'est-à-dire en orientant nos efforts principaux vers l'inauguration d'une prospérité croissante, au lieu de nous condamner à des dépenses de plus en plus onéreuses pour les armements.

107. Le calme et l'équilibre relatifs dans lesquels nous vivons aujourd'hui s'accompagnent d'une instabilité inouïe dans le domaine économique. Le déséquilibre de l'économie mondiale, c'est-à-dire le fait que le progrès économique de quelques pays place dans les conditions présentes la majorité des autres pays du monde dans une position d'inégalité économique, représente un danger permanent de faire surgir de nouveaux conflits. Dans une situation où le danger immédiat de guerre a diminué et, avec lui, le bien-fondé de toute hâte superflue dans l'alignement de fronts de combat, nous devons parvenir, en ne négligeant aucune occasion apte à favoriser la détente, à ce que les problèmes réels prennent la place qu'ils méritent.

108. Les constatations exposées jusqu'à présent, si elles correspondent à la réalité, nous imposent le devoir d'aborder les problèmes et les difficultés d'une façon nouvelle, d'employer des méthodes nouvelles. Nous avons déjà dit qu'il était nécessaire, à notre avis, de nous débarrasser des conceptions et des façons de penser qui ont été imprimées dans notre esprit par la "guerre froide" aiguë. L'arsenal politique de la "guerre froide" comprend: l'antinomie Est-Ouest, qui n'est que trop réelle sur le plan politique, mais qui est en fait irréelle et non viable; la division en blocs; l'alignement des Etats d'après leur appartenance idéologique, etc., et même, dans une certaine mesure, la conception de la coexistence pacifique, qui doit se comprendre aujourd'hui comme une coexistence armée. Se servir dans la pratique politique de termes et de conceptions aussi rigides et simplistes, qui ne peuvent englober toute la complexité et la diversité des relations internationales, c'est risquer d'aggraver ces relations et de les réduire à ce qu'elles ont de plus antagoniste, c'est-à-dire d'entraver les possibilités de coopération et l'examen constructif des problèmes non résolus. A cet égard, il est indéniable que les blocs militaires de fait qui ont été formés dès après la guerre à l'Est, bien qu'ils ne portent pas formellement ce nom, ont constitué en réalité un groupement dont la formation et l'existence ont joué un rôle considérable dans l'aggravation et même dans le déclenchement de la "guerre froide".

109. Il n'y a surtout pas de justification à l'établissement de blocs militaires, tacites ou patents, à base idéologique. Un tel groupement recèle nécessairement des tendances d'intervention ou donne naissance à celles-ci et admet l'emploi de la force comme instrument d'action politique.

110. En ce qui concerne la coexistence pacifique passive, je crois que ce n'est pas par hasard que certains de ceux qui m'ont précédé à cette tribune ont démontré son insuffisance. Dans l'ensemble, cette coexistence est déjà plus ou moins réalisée. Mais la coexistence ne peut pas durer si elle ne se transforme pas en coopération internationale active.

111. Le Président de la République populaire fédérative de Yougoslavie, le maréchal Tito, parlant de ce problème dans son discours du 19 septembre 1954, a déclaré ce qui suit:

> "J'ai déjà dit que l'immense majorité de l'humanité considère comme absurde la solution des différends par la guerre. Cependant, des questions litigieuses existent. Comment les résoudre? Il va de soi que je ne peux pas vous donner une recette, mais il faut suivre d'une façon opiniâtre le chemin qui mène vers la solution pacifique des différends. D'autre part, je tiens à souligner la possibilité pour le monde tel qu'il est — socialiste, communiste, capitaliste — d'exister. Dans le monde, existent des Etats ayant des systèmes différents. Faut-il que ces Etats se lancent dans une croisade les uns contre les autres et que celui qui est le plus fort impose son système aux autres, ou bien faut-il qu'ils collaborent dans les conditions existantes? Je crois que la coexistence de systèmes différents dans le monde constitue la seule solution. C'est le seul moyen d'éviter des conflits. Une telle coexistence demande que l'on mette fin à la guerre de propagande idéologique qui va jusqu'à menacer d'employer la force armée. La coexistence des peuples est nécessaire et possible, c'est-à-dire qu'il faut qu'ils collaborent dans toutes les questions qui sont de l'intérêt des uns et des autres. Et il n'y a pas deux pays dans le monde qui n'auraient pas des intérêts communs permettant une collaboration réciproque. Evidemment, ceci peut paraître une utopie si l'on observe l'évolution actuelle des événements à l'étranger. Mais ce ne sera plus une utopie lorsque les gens comprendront que c'est la seule issue, que c'est la seule possibilité d'une coexistence, d'une coopération pacifique et d'une action énergique contre l'agression, contre la guerre. C'est aujourd'hui notre tâche, ainsi que celle de tous les hommes de progrès."

112. Bref, la bataille pour la paix, qui a été gagnée en Corée, en Indochine et ailleurs, n'a pas été remportée contre une idéologie politique quelconque, ni, moins encore, au profit d'une autre, mais uniquement contre l'agression et contre la guerre en tant qu'instrument politique. Face au danger que représente cette seule admission du recours aux armes, danger réel et non idéologique, il est justifié et nécessaire d'organiser la défense collective, sous l'égide des Nations Unies, afin de résister à l'agresseur si l'agression ne pouvait être arrêtée à temps.

113. J'ai le sentiment qu'il fallait apporter ces précisions pour éviter d'être mal compris. Nous ne sommes pas en faveur d'un neutralisme quelconque devant l'agression. Nous pensons que deux camps, c'est plus qu'il ne nous en faut. Pour cette raison, nous ne sommes pas en faveur d'une "troisième force", mais uniquement en faveur d'une solution opposée à celle qu'impliquent les blocs, c'est-à-dire en faveur d'une collaboration internationale pacifique et constructive. Je suis certain que l'on me croira si je dis que mon pays et mon gouvernement feront tout leur possible, comme dans le passé, pour maintenir leur place au premier rang du combat pour la paix et contre l'agression.

114. Nous sommes en effet fermement convaincus que de nouvelles possibilités ont été créées ou sont en train d'être créées pour résoudre des problèmes concrets dont la solution se fait attendre depuis un temps plus ou moins long. Je voudrais mentionner quelques problèmes principaux parmi ceux qui figurent à l'ordre du jour de cette assemblée, sans vouloir, naturellement, sous-estimer les autres questions, au sujet desquelles

les vues de mon gouvernement ont été déjà exprimées à plusieurs reprises.

115. Mon gouvernement a toujours porté une attention très sérieuse au problème du désarmement et a déployé tous ses efforts afin qu'un progrès réel soit réalisé dans ce domaine. Nous sommes venus à cette session avec l'espoir que, malgré les insuccès passés, c'est précisément dans cette question que nous pourrions enregistrer un pas en avant. Nous considérions que les conditions, tant générales que particulières, étaient devenues mûres pour la prise des mesures susceptibles de nous faire faire au moins les premiers pas. Il nous semble maintenant que cet espoir commence à se réaliser. C'est le sens que nous voulons donner à l'acceptation du mémorandum franco-britannique [*DC/53, annexe 9*] de la part du Gouvernement soviétique, en tant que point de départ des pourparlers futurs. D'autre part, l'initiative des Etats-Unis concernant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques agit dans le même sens.

116. Dans ce sens, nous saluons le mémorandum franco-britannique. Sans entrer ici dans la substance du mémorandum, il faut souligner que celui-ci est imbu d'un esprit de réalisme et de compromis et qu'il crée des perspectives réelles pour la réalisation d'un accord. Pour cette raison, il constitue aujourd'hui la base la plus propice pour l'étude du problème du désarmement.

117. Les propositions soviétiques, présentées au cours de ce débat [*484ème séance*], prouvent que l'Union soviétique s'est rapprochée des propositions faites à Londres par les représentants du Royaume-Uni et de la France, lesquelles furent soutenues par les Etats-Unis. Par conséquent il y a lieu de croire qu'à la présente session de notre assemblée la question du désarmement sera discutée pour la première fois sur une base réaliste, sans positions initiales diamétralement opposées.

118. Ce fait est d'autant plus significatif que la mise en marche même de la procédure prévue par le mémorandum franco-britannique, ainsi qu'une discussion constructive à la base de cette proposition, pourraient créer une situation dans laquelle le danger de guerre continuerait à s'éloigner et l'humanité serait protégée des conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes modernes destructives, telles que la bombe atomique et la bombe à l'hydrogène. Ceci contribuerait à une nouvelle grande poussée de la détente internationale et à l'amélioration des conditions pour la solution de toutes les autres questions litigieuses.

119. De nombreux problèmes économiques, tels que l'affaiblissement des échanges commerciaux multilatéraux, la paralysie de la circulation internationale des capitaux, la non-convertibilité chronique des devises, ne sont que les manifestations extérieures du déséquilibre fondamental de l'économie mondiale, connu de nous tous sous le nom de problème des pays insuffisamment développés. C'est avec raison que le Secrétaire général a souligné, dans son rapport annuel [*A/2663*], que ce problème devait rester au centre de nos préoccupations. D'autre part, ce problème est éloquemment exprimé par la contradiction monstrueuse d'un monde où des excédents de produits alimentaires en certaines régions s'accompagnent d'une sous-alimentation et d'une disette tragiques dans les autres régions du monde.

120. Parallèlement, nous avons le problème du rythme inégal du développement économique dans les différentes parties du monde. Ce problème est particulièrement grave pour les peuples qui vivent dans les pays insuffisamment développés. Cependant, il est également gros de crise pour les pays industriels. Ceci a été exprimé avec une précision remarquable par le représentant de la Belgique, M. Scheyven, lorsqu'il a déclaré, le 19 juillet 1954, au cours de la dix-huitième session du Conseil économique et social [*810ème séance*], que la prospérité des uns repose de plus en plus sur la prospérité des autres et que la pauvreté de ceux-ci limite l'essor de ceux-là.

121. Les activités déployées par notre organisation dans ce domaine jusqu'à présent, grâce au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, par exemple, ont permis non seulement d'aboutir à d'importants résultats, mais aussi d'indiquer la voie à suivre. Le problème d'un programme élargi des Nations Unies en faveur des pays insuffisamment développés n'est pas, à vrai dire, nouveau, mais il semble que la situation actuelle permette et exige que nous l'abordions de façon plus énergique.

122. L'année dernière, nous avons adopté une déclaration [*résolution 724 A (VIII)*] promettant, en termes généraux, qu'une partie des économies réalisées du fait d'une réduction des armements serait affectée au fonds spécial pour le développement économique. Cependant, et c'est l'évidence même, le développement économique accéléré des pays insuffisamment développés ne saurait être conditionné par les succès obtenus dans le domaine du désarmement international. Au contraire, l'existence et le fonctionnement d'un tel fonds peuvent, en soi, grandement contribuer à la création d'une atmosphère générale propice au désarmement. Plus tard, une fois réalisé le désarmement internationalement contrôlé — et nous pensons qu'un tel désarmement sera effectué dans un avenir qui n'est pas trop lointain — ce fonds pourrait disposer de ressources additionnelles considérables et influer d'une façon décisive sur le rythme du développement économique dans de vastes régions du monde. Mon pays s'est déclaré prêt à contribuer sans délai, et dans les limites de ses possibilités financières, à un tel fonds.

123. Le problème de l'utilisation de l'énergie atomique est étroitement lié au problème du développement des pays insuffisamment développés et à la question du désarmement. Si je dis que ces problèmes ont une relation étroite, je ne pense pas que la solution de l'un d'eux devrait le moins du monde être conditionnée par la solution des autres. Au contraire. Nous sommes convaincus que la solution inconditionnelle de chacun de ces problèmes contribuerait à la solution efficace des autres.

124. L'apparition de l'énergie atomique, ainsi que l'immense accroissement des forces productives qu'elle rend possible, ont rendu trop étroit le cadre des relations internationales actuelles et postulent une interdépendance et une collaboration économiques infiniment plus étendues. Ces nouvelles sources de force et de bien-être ne rendent aucunement moins nécessaire, bien entendu, l'utilisation beaucoup plus grande et plus équitable des possibilités et des moyens déjà existants. Par conséquent, nous saluons pleins d'espoir l'initiative des Etats-Unis proposant d'étudier, dans le cadre de notre organisation, les possibilités concrètes d'utilisation de l'énergie atomique à des fins non militaires.

125. Dans son ensemble, l'attitude du Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie

envers les problèmes internationaux est déterminée par les efforts qu'elle déploie dans le but d'assurer la paix et de développer la coopération internationale la plus large, fondée sur les principes d'indépendance, d'égalité de droits et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

126. C'est à la lumière de cette analyse de la situation internationale et de cette politique du Gouvernement yougoslave qu'il appartient, croyons-nous, de comprendre toute la portée du Traité d'assistance mutuelle, de coopération politique et d'alliance signé récemment par la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie. Je suis convaincu que ce n'est pas manquer à la modestie que d'affirmer que la coopération de ces trois pays dépasse le cadre de la région balkanique et constitue une contribution importante à la consolidation de la paix en Europe. En effet, nous avons là non seulement un exemple de coexistence, mais également une illustration vivante de la possibilité d'une collaboration fructueuse, dans tous les domaines, entre des pays ayant des systèmes sociaux différents. Il s'agit d'un organisme régional dont l'essence correspond pleinement à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et qui incite à une coopération internationale élargie. Nous pensons que ce dernier critère, le point de savoir si un accord régional facilite ou entrave la participation à une coopération internationale plus large, est le meilleur pour apprécier si l'accord est conforme ou non à l'esprit de la Charte.

127. La politique de mon pays, sur le plan européen, s'inspire des mêmes principes. Nous sommes profondément convaincus que la création d'une Europe unifiée, démocratique et pacifique est devenue une nécessité historique, indépendamment de l'existence d'un danger immédiat d'agression. Par conséquent, à l'heure actuelle, où il semble que nous disposions du temps nécessaire, il est devenu plus évident qu'auparavant qu'en Europe non plus on ne peut prétendre arriver à une solution permanente en se plaçant sur le terrain d'une coopération exclusivement militaire, mais qu'il faut y parvenir par un processus de coopération dans tous les domaines entre les peuples européens, égaux et indépendants, en faisant porter l'effort principal sur une réduction durable des antagonismes intra-européens. Ceci comprend, en premier lieu, la solution des différends entre la France et l'Allemagne.

128. A cet égard, selon la conviction du Gouvernement yougoslave, qui a été exprimée à plusieurs reprises, et tout en continuant les efforts pour réaliser l'unité de l'Allemagne, qui ne semble pouvoir être atteinte que dans un climat de détente internationale beaucoup plus prononcée, il faut avouer franchement qu'il est devenu pratiquement impossible de continuer à dénier à l'Allemagne le droit à la souveraineté ainsi qu'au réarmement, mais à un réarmement partiel, limité et contrôlé, où il sera tenu compte des appréhensions des autres nations, qui ne sont que trop justifiées par les expériences tragiques du passé.

129. Or, admettre au premier plan d'invoquer une raison militaire, réduire le problème au nombre des divisions, n'est-ce pas faire le jeu des tendances militaristes? Il est naturel que ce soient surtout les pays européens qui soient sensibles à cet aspect de la question.

130. Cependant, si ces mesures de précautions indispensables sont prises, ce qui importe maintenant c'est que les peuples d'Europe s'entendent de leur propre consentement et sur une base d'égalité, d'indépendance, dans un esprit de collaboration et de non-exclusivisme politique, en respectant les intérêts communs. C'est alors d'après ces critères généraux qu'il convient, nous semble-t-il, d'évaluer tous les efforts tendant à l'unification de l'Europe, et non seulement d'après les formules initiales qui porteront nécessairement la marque des temps où elles auront été élaborées.

131. En ce qui concerne le problème autrichien, nous sommes convaincus qu'on aurait pu aboutir à une solution satisfaisante s'il n'avait pas été, au détriment de la paix générale ainsi que des intérêts et des droits de l'Autriche, artificiellement conditionné par d'autres questions. Une certaine normalisation graduelle s'est manifestée au cours de l'année écoulée dans les relations de mon pays avec les pays de l'Europe orientale. Nous constatons avec satisfaction que les gouvernements de ces pays ont compris que la normalisation ne pouvait s'arrêter aux mots et qu'elle devait se manifester aussi par les actes. La Yougoslavie continuera, comme par le passé, à participer activement à l'amélioration des rapports avec ces pays, sur la base des principes fondamentaux de sa politique. Sur cette base, en effet, cela ne saurait en quoi que ce soit porter atteinte à nos relations amicales et cordiales avec les pays occidentaux.

132. Décidée à appliquer ces principes en vue de consolider la paix, la Yougoslavie a fait un effort maximum, au prix des plus grands sacrifices, afin d'arriver à une solution de compromis dans la question de Trieste. Je suis heureux de pouvoir évoquer devant cette assemblée l'accord qui a été signé ce matin même à Londres par tous les gouvernements directement engagés, accord dont le texte ainsi que la déclaration commune y attenant viennent d'être remis au Conseil de sécurité [*S/3301*]. Permettez-moi d'exprimer ici-même la conviction profonde que cet accord sera le point de départ de relations fertiles et amicales entre mon pays et l'Italie.

133. Parallèlement aux relations cordiales avec tous les pays occidentaux, nous avons des relations très amicales avec de nombreux pays de l'Asie, notamment l'Inde et la Birmanie, auxquelles nous sommes liés par des problèmes économiques et sociaux semblables et par un désir commun d'assurer la paix et le développement de la coopération internationale. C'est dans cette perspective que se situe la prochaine visite du président Tito à ces deux pays.

134. C'est aussi en nous fondant sur cette évaluation de la situation que nous définissons notre attitude envers le rôle et la responsabilité de notre organisation dans la solution des problèmes internationaux. C'est précisément parce que nous considérons l'Organisation des Nations Unies comme l'un des facteurs principaux pour l'élaboration des méthodes nouvelles dans les relations internationales que nous nous joignons, sans penser devoir répéter leurs arguments, à ceux qui ont critiqué ici la tendance à résoudre certains problèmes internationaux parmi les plus importants en dehors de l'Organisation, ainsi que la tendance à diminuer ou à éluder le rôle de premier plan que les Nations Unies doivent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et plus particulièrement dans l'élimination des causes de tension.

135. Dans cet esprit, nous nous joignons également aux nombreux orateurs qui ont souligné ici à quel point il est indispensable de réaliser complètement et logiquement le principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. La situation actuelle est d'autant plus anormale que le rôle international effectif de certains des Etats en question a été pratiquement reconnu,

lorsqu'il n'a plus été possible de se passer de leur participation dans certains pourparlers internationaux d'une importance capitale.

136. Le Secrétaire général a évoqué tous les problèmes que nous venons de traiter. Il l'a fait d'une façon très convaincante dans l'introduction à son rapport annuel et plus particulièrement en proclamant que, dans le combat pour la paix, il faut admettre toutes les conséquences de l'interdépendance et en soulignant l'effet nuisible de la division des Etats Membres, groupés en des camps distincts.

137. Malgré les insuccès et les défauts inévitables qu'il convient de relever dans l'activité de l'Organisation des Nations Unies, défauts qui furent avant tout le reflet de l'état des relations internationales, il me semble juste de mettre surtout en relief la mission de notre organisation, pratiquement irremplaçable en tant qu'organe personnifiant et garantissant la continuité des négociations et la confrontation des opinions, sans égard au climat favorable ou défavorable des rapports internationaux.

138. Les succès importants obtenus par l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce jour sont témoins du rôle de plus en plus grand de cette organisation dans la vie internationale. Nous sommes convaincus que, dans les conditions actuelles, ce rôle ne cessera de croître, et mon pays est prêt, comme il l'a toujours été dans le passé, à donner à l'Organisation des Nations Unies son plein et fervent appui.

La séance est levée à 12 h. 55.

Printed in Canada Q—40001—December 1954—725